

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Objet du site

Cette Market Place **RIVIERASUN** est une filiale d'**AZURTOP RIVIERA S.A.R.L.** dont le siège social est situé au 32, Avenue Jean XXIII 06130 Grasse (France), qui a pour activité de mettre en relation sous forme de contrat de location de vacances, tous les biens confiés par nos fournisseurs marchands et nos clients.

RIVIERASUN met en ligne les biens de nos fournisseurs marchands ainsi que la totalité des nos partenaires, comme les professionnels de la location saisonnière, ainsi que les agences de locations de vacances et les centrales de réservation et a pour extrême but de diffuser l'entièreté des informations afférentes à ses locations de vacances et hébergements touristiques.

1. CONTRAT ET TARIFS

Le processus se présente ainsi:

- Choisir son hébergement dans un pays, une région et une ville.
- Choisir le nombre de nuitées ou sa durée par rapport au nombre de personnes adultes et enfants.
- Bien examiner la partie détaillée de la location (prix, conditions etc...)
- Effectuer le paiement total ou une partie soit 30%.
- Consulter puis valider sa réservation après avoir examiné les Conditions Générales.

Les locations sont gérées en temps réel sur le Site. Le premier utilisateur à effectuer sa réservation est prioritaire.

*Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation et autres dispositions législatives et réglementaires applicables à la conclusion de contrats de voyages et Séjours en ligne, le droit de rétractation de 14 jours ne s'applique pas pour les prestations de services d'hébergement. Par conséquent, le Client ne dispose pas d'un droit de rétractation dans le cadre de la conclusion d'un contrat de location avec **RIVIERASUN**.*

2. HEBERGEMENT

Les hébergements sont équipés en mobilier comme indiqué sur le descriptif et sur les photographies de l'annonce parue sur le site **RIVIERASUN**. Il se peut que certaines photos ne

soient pas en phase avec l'hébergement que vous allez trouver en arrivant, d'autant que certaines photographies sont utilisées pour plusieurs appartement d'apparence identique.

En ce qui concerne les couchages, ils pourraient ne pas correspondre exactement à la photographie et pour des raisons d'agencement ou de décoration. Le client reconnaît et accepte le fait que la capacité peut engendrer un confort restreint si celui-ci est utilisé à son maximum (Pour les hébergements de 4, 6 ou 8 personnes).

D'autres prestations risquent de ne pas figurer au programme, comme les piscines, les restaurants, les jardins d'enfants ou autres activités et ce pour cause de basse saison, entretien annuel, mauvaises conditions climatiques ou faible fréquentation.

La responsabilité de **RIVIERASUN** ne pourra être mise en cause pour des faits de non-respect des normes de baignade, d'absence d'ascenseur ou d'aménagement pour les personnes à mobilité réduite ou d'autres faits ayant pour but de détruire ou s'approprier des biens d'autrui.

3. ACCEPTATION DE PRIX ET DE PAIEMENT

Prix des hébergements qui incluent la TVA au taux légal en vigueur en euros.

- Le prix de l'hébergement
- Les frais de dossier
- La ou les souscriptions d'assurance annulation ou multirisque
- La taxe de séjour

Les paiements peuvent s'effectuer:

- Par carte bancaire (CB, Visa ou Mastercard)
- Chèques bancaires.
- Chèques-vacances.
- Virement bancaire ou postal.
- Paypal. (Obligation de régler la totalité de la prestation).
- Par téléphone via un conseiller.

Modalités de paiement:

- Soit l'intégralité à la réservation
- Soit 30% à la réservation, frais de dossier et assurances éventuelles
- 70% et la taxe de séjour à régler au plus tard 35 jours avant la date d'arrivée.

Pour les chèques bancaires et chèques-vacances, la réservation ne sera effective uniquement à la réception du paiement.

4. SERVICE ACCOMPAGNEMENT

RIVIERASUN propose gracieusement à ses futurs voyageurs, un accompagnement sur le choix et les conditions de d'acceptation sur leur prochain lieu de vacances.

Il décompose ainsi :

- Service d'accueil téléphonique aux jours et heures indiqués en tête du site internet.
- Service par courrier électronique : à contact@rivierasun.fr

Ce service accompagnement tentera de mettre tout en oeuvre et ce qui est en son pouvoir pour satisfaire notre clientèle et ce dans les meilleurs délais.

5. ASSURANCES ANNULATION ET MULTIRISQUES

Une assurance annulation et une assurance multirisque sont proposées à chaque voyageur à chaque réservation sans obligation de souscription. Tous les tarifs et conditions sont régies par le marchand et doivent être mentionnées lors de la réservations de l'hébergement. Ces assurances peuvent venir en complément de l'assurance maladie conventionnelle en étant spécialement bien placée en termes de vacances à l'étranger. L'assurance annulation permet de résilier la réservation aux conditions en vigueur appliquées par le marchand.

6. DISPOSITIONS LEGALES

Chaque voyageur ainsi que sa famille invitée dans l'hébergement, est tenu de s'informer au préalable de la validité de ses documents d'identité, (Carte nationale d'identité, passeport, visas, certificat de vaccination le cas échéant...) afin de respecter les dispositions nationales et étrangères en termes d'entrée et de sortie du ou d'un territoire.

7. RESPONSABILITES DURANT LE SEJOUR

Seul le voyageur (et ses invités) est responsable de ses actes en termes de dégradations ou de non-respect des modalités de sécurité à l'intérieur de l'hébergement ou au sein de l'immeuble, de la copropriété ou de la résidence de tourisme dans laquelle il a élu domicile.

RIVIERASUN n'est en aucun cas responsable des dégradations ou n'importe quel méfait accompli par le client. Celui-ci ne pourra demander aucun dédommagement à **RIVIERASUN** en cas de non-conformité entre l'annonce et l'hébergement si celui-ci comporte une ou plusieurs anomalies le conduisant à refuser la location.

8. RESILIATION ET MODIFICATION DE LA RESERVATION

Les résiliations et les modifications d'une réservation ne seront effectives que si le client a pris toutes les dispositions qui lui sont proposées au moment de la réservation, à savoir la souscription de cette ou ces assurances prévues à cet effet par le marchand.

Lors d'une résiliation, le client reçoit pour conseil de s'adresser à la partie concernée, un courrier par écrit ou par mail. Le voyageur n'est pas exempt de payer certains frais d'annulation prévus dans les conditions particulières du marchand.

9. TRAITEMENT DES DONNEES

Un traitement de données personnelles est une opération, ou ensemble d'opérations, portant sur des données personnelles, quel que soit le procédé utilisé (collecte, enregistrement organisation, conservation, adaptation, modification, extraction consultation, utilisation, communication par transmission ou diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, rapprochement).

Un traitement de données personnelles n'est pas nécessairement informatisé : les fichiers papier sont également concernés et doivent être protégés dans les mêmes conditions.

Un traitement de données doit avoir un objectif, une finalité déterminée préalablement au recueil des données et à leur exploitation.

10. ADRESSES IP ET COOKIES DES INTERNAUTES

Conformément à l'Ordonnance n° 2011-1012 du 24 août 2011 relative aux communications électroniques et aux deux exceptions à l'obligation d'obtenir l'autorisation préalable prévues à article 32 II de la Loi Informatique et Liberté, l'Internaute est informé que **RIVIERASUN** pourra procéder à l'implantation d'un cookie sur son poste informatique de façon à permettre une navigation optimale.

“Conformément à la législation en vigueur, **RIVIERASUN** devra communiquer toutes les données personnelles relatives à un Internaute aux autorités habilitées sur réquisition judiciaire ou à toute personne sur décision judiciaire. L'adresse IP pourra faire l'objet d'un rapprochement avec l'identité effective de l'Internaute en cas de communication de cette information par un fournisseur d'accès à internet.”

10. L'HEBERGEUR

La différence entre l'éditeur de contenus et l'hébergeur de contenus

La loi LCEN a créé deux régimes de responsabilité différents pour la publication de contenus sur internet :

- Celui de l'éditeur du contenu, est en général celui qui élabore le contenu (qu'il s'agisse d'un créateur ou d'un producteur) ou à tout le moins celui qui a un rôle de choix du contenu (le fait d'opérer une sélection suffit à placer sous le régime de l'éditeur) qui figure sur la plateforme ;
- Celui de l'hébergeur, qui fournit une prestation de stockage du contenu, sans choix des contenus.

Plus précisément, est considérée comme hébergeur, l'entité qui assure « *pour mise à disposition du public par des services de communication au public en ligne, le stockage de signaux, d'écrits, d'images, de sons ou de messages de toute nature fournis par des destinataires de ces services* » (Article 6-1-2 de la loi LCEN).

A l'inverse, le statut de l'éditeur n'est pas défini dans la loi et doit être interprété a contrario de la définition de l'hébergeur.

Comprendre la différence entre ces deux statuts est fondamental dès lors que l'hébergeur bénéficiera d'un régime de responsabilité atténué, alors que l'éditeur du contenu sera responsable de tout contenu publié sur la plateforme (violation de droit de propriété intellectuelle

11. RESPONSABILITE DE RIVIERASUN

Le contrat établi entre **RIVIERASUN** et son client stimule que le marchand est garant de la bonne exécution de l'entièreté des obligations citées en référence. **RIVIERASUN**, la Résidence de vacances ou l'agence immobilière veilleront pendant toute la durée du séjour à ce que le client soit assisté dans la moindre difficulté rencontrée.

En contrepartie, **RIVIERASUN**, la Résidence de vacances ou l'agence immobilière ne seront en aucun cas mis en cause sur la mauvaise exécution du contrat de la part du client ou de ces invités, ou par la survenance d'un cas de force majeure.

12. FAITS RELATIFS AUX DIFFERENTS PARTENAIRES DE RIVIERASUN

Chaque litige fera l'objet d'une analyse portant à déterminer la responsabilité du ou d'un partenaire de **RIVIERASUN**.

Chaque partenaire devra faire part de ces conditions de ventes particulières afin de satisfaire le client dans sa déclaration de litige.

